

# **REGLEMENT INTERIEUR** **DE LA SECTION VOILE**

**1er projet du R.I**  
**approuvé par le C.A**  
**de l'amicale des S.P. CUB**  
**fin 2009**



# **Règlement Intérieur de la section voile de l'amicale des S.P. de BORDEAUX**

## **Article 1 : Vocation de la section voile**

- Permettre à des adhérents initiés de pratiquer des entraînements et de régater dans le respect des règles de la F.F.V.
- Réaliser des sorties « découverte de la voile » dans le cadre de l'amicale.

## **Article 2 : Support utilisé**

Voilier JEMAC II, rebaptisé « KOOL A PIC » de marque Bénéteau et de modèle first Class 8 n°515 acheté en juin 2009 par l'amicale des S.P. du secteur C.U.B. Capacité 6 personnes.

## **Article 3 : Localisation**

Le voilier KOOL A PIC est habituellement basé à Cazaux au cercle de voile de Cazaux Lac.

## **Article 4 : Accès à la prestation**

Tous les adhérents à jour de leur cotisation sont admis à participer à une sortie découverte dans la limite des sorties organisées et des places disponibles.

## **Article 5 : Responsabilité des sorties**

Les sorties découverte, entraînement ou régata se font sous la responsabilité d'un chef de bord identifié et autorisé par le bureau de la section voile à skipper le voilier de l'amicale. Les noms des chefs de bords figurent sur la liste située en fin de document.

## **Article 6 : Procédure de désignation des chefs de bord**

A l'issue de sorties en présence des membres du bureau et sur la base du volontariat, les adhérents disposant des compétences requises peuvent être désignés chef de bord.

### **Article 7 : Responsabilités de chef de bord**

- Evaluer la situation météorologique du moment avant de prendre la décision de sortir.
- Gérer la sécurité et le bon fonctionnement de l'équipage et du bateau.
- Contrôler l'état général du bateau ainsi que l'inventaire avant le départ.
- Adapter la sortie en fonction des compétences de l'équipage.
- De retour au port, veiller à la réintégration des accessoires, plier les voiles, nettoyer le bateau et s'assurer du bon amarrage de celui-ci.

### **Article 8 : Obligation du chef de bord**

- Se positionner, un samedi ou un dimanche minimum par mois, sur le planning en qualité de chef de bord.
- A l'issue de la sortie, remplir le carnet de bord qui se situe à l'intérieur du bateau (date, durée et nature de la sortie, nom de l'équipage et du chef de bord, usure ou détérioration du matériel, .....)
- Pour toutes difficultés rencontrées, faire remonter l'information le plus tôt possible à un membre du bureau.

### **Article 9 : Obligation de l'adhérent**

- Respecter le matériel.
- Respecter les consignes données par le chef de bord.
- Tout adhérent qui perd une manivelle de winch, devra financer son remplacement.

### **Article 10 : Inscription – Réservation**

- Les adhérents devront s'inscrire aux sorties par le biais du site de l'amicale ou de la section voile
- Les chefs de bord devront se positionner sur le planning comme le stipule l'article 8.
- les jours d'entraînement et de régates seront planifiés par le bureau en fonction du calendrier de la F.F.V.
- Un montant de 15 € sera demandé pour la sortie découverte.
- Pour ceux qui souhaitent participer plus activement à la pratique de la voile, il est souhaitable de prendre une cotisation équipage annuelle de 50 € à l'année donnant droit à la licence F.F.V., aux sorties illimitées en fonction des réservations des régates et des entraînements.

### **Article 11 : Application du R.I. du Cercle de Voile de Cazaux Lac**

- l'ensemble des personnes, qui par la pratique de la voile sont amenées à occuper l'espace du C.V.C.L, devront prendre connaissance et respecter les consignes de sécurité et d'utilisation de la base du Cercle de Voile de Cazaux Lac.
- 

### **Article 12 : Composition du bureau de la section voile**

Président : M. Béteille bernard – tel 06-30-30-99-40  
Secrétaire : M. Esselin philippe – tel : 06-07-62-15-08  
Trésorier : M. Toinard Willfrid \_ tel 06-76-96-81-48

-  
-

le présent règlement intérieur est approuvé par le bureau de la section voile de l'amicale des sapeurs pompiers de bordeaux et sera rendu exécutoire par l'approbation du président de l'amicale des sapeurs pompiers de Bordeaux et des membres de son bureau le 1er septembre 2009.

### **Adresses utiles:**

#### Bureau de la section de voile de l'amicale des S.P. De Bordeaux.

- Président.M. Bernard Béteille
- Trésorier. M. wilfrid Toinard
- Secrétaire.M. Philippe Esselin
  
- <http://class8.canalblog.com>
- [beteille.bernard@wanadoo.fr](mailto:beteille.bernard@wanadoo.fr)
- [cvcl@wanadoo.fr](mailto:cvcl@wanadoo.fr)
- blog.cvcl
  
- FFV
- Cercle de Voile de Cazaux Lac. Tel: 05 56 22 91 00

## *Liste non exhaustive des chefs de bord*

Philippe Esselin : Chef de centre C.I.S. La Benaugue Tel: 06 07 62 15 08

Wilfrid Toinard : CIS Paul Saldou. Tel: 06 76 96 81 48

Loic Maximy : CIS Bruges. Tel: 06 82 75 06 95

David Sautarel : CIS Bruges. Tel: 06 33 35 92 79

Mathieu Courtot : UMG du Gpt S.O. Tel: 06 86 86 77 23

Clément Favrau : CIS Bruges. Tel: 06 77 95 95 70

Serge Batisse : CIS Bassens. Tel: 06 86 17 08 50

Clément Escobédo : CIS Madère. Tel: 06 03 87 84 04

Bernard Béteille : Service RT au CIS Bruges. Tel: 06 30 30 99 40

Rémy Gerbeau : CIS Bruges. Tel :09 54 24 46 48

Michel Lechanoine : Gpt. Formation. Tel : 05 56 46 15 20

Stéphane Staszak : CIS Bruges. Tel: 06 66 04 31 28

Sébastien Lanoe: CIS Madère Tel: 06 62 30 30 42

Frédéric Mahé : CIS Bassens Tel: 05 56 88 38 94